

Les retraité·es, ni privilégié·es ni nanti·es



Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, débattu à l'Assemblée nationale, porte à nouveau une politique d'austérité extrême, avec des coupes budgétaires tous azimuts dans les dépenses publiques dont :

- 4 milliards sur les dépenses de fonctionnement de la Sécurité sociale ;
- 1,7 milliard sur les remboursements des frais de santé (augmentation du ticket modérateur, baisse des remboursements des médicaments et des indemnités journalières, remise en cause du 100 % pour les longues maladies (ALD) comme le cancer, plus de jours de carence, 2^e jour de solidarité) ;
- 3,6 milliards sur les pensions de retraite en reportant la revalorisation des pensions de janvier à juillet 2025. Soit une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des retraité·es alors que depuis 2020 la perte cumulée pour chaque retraité représente plus de 3 mois de leur retraite.

Depuis plusieurs mois, une campagne est orchestrée entre des « experts », des économistes libéraux, des élu·es politiques de droite et d'extrême droite, ainsi que le patronat, pour considérer que les retraité·es sont privilégié·es du point de vue de leur niveau de vie au regard du vécu des salarié·es actif·ves.

On peut lire dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale du gouvernement que le déficit public, de près de 6 % du PIB, résulte, en

autres, « des dépenses de prestations vieillesse en nette hausse en raison de leur revalorisation sur l'inflation ».

Le gouvernement décide de ne pas revaloriser au 1^{er} janvier les retraites du régime général. Il reporte de 6 mois la revalorisation, argumentant que « l'indexation du niveau des retraites prendrait en compte la revalorisation des 5,3 % en janvier 2024 alors que l'inflation devrait être aux alentours de 2 % sur l'année ».

Ces mesures sont inacceptables et injustes face à la réalité que vivent les retraité·es depuis plusieurs années



Il faut rappeler que l'augmentation de 5,3 % en début d'année 2024 était un rattrapage partiel de la perte du pouvoir d'achat subie par les 17 millions de retraité·es vis-à-vis du niveau de l'inflation de 2023 (6 % en moyenne sur l'année).

Il est bon de rappeler également, tout en tenant compte des augmentations des pensions depuis 2020, que la perte réelle du pouvoir d'achat des retraité·es représente l'équivalent de 3 mois de retraite. **Avec une inflation ramenée autour de 2 %, le report de 6 mois va encore aggraver le niveau de vie de la grande majorité des retraité·es**, avec une baisse de 200 € à 300 €, après une « année blanche » en 2024.

L'exécutif cherche à opposer salarié·es et retraité·es

Salarié·es et retraité·es ne sont pas responsables de la dette publique ni du déficit annoncé de la Sécurité sociale.

Le niveau des exonérations de cotisations sociales (80 milliards d'euros en 2024), accordées par le gouvernement aux entreprises afin de baisser le « coût du travail », se traduit par un transfert d'une partie du financement de la Sécurité sociale sur les salarié·es et les retraité·es via la CSG, la TVA et l'impôt.

D'autre part, le ralentissement de la croissance et la faiblesse des salaires et du niveau de leurs augmentations impactent sérieusement les recettes de la Sécurité sociale. Ce

constat est reconnu dans le PLFSS 2025 : « la progression de la masse salariale sur laquelle s'appuie l'essentiel des cotisations sociales a ralenti en 2024 de 3,2 %, conduisant à une dynamique moins favorable ».

Avec cet aveu, le gouvernement Barnier confirme que les politiques menées depuis des années, avec les suppressions d'emplois qualifiés dans l'industrie, la recherche, les services publics, avec une précarisation aggravée de l'emploi, un développement des bas salaires, des primes au détriment des augmentations, fragilisent structurellement les recettes de la Sécurité sociale et le système de retraite.

Nos élites ne connaissent pas la réalité vécue des 17 millions de retraité·es.

- Après la revalorisation de 2 % du Smic au 1^{er} novembre, ce sont 60 % des retraité·es qui vont avoir une pension inférieure au Smic.
- Le niveau de retraite médian se situe autour 1 760 € par mois.
- 31 % des retraité·es gagnent moins de 1 000 € par mois, dont 74 % sont femmes.
- 11 % des retraité·es sont en situation de pauvreté, voire de misère, avec une pension en moyenne de 790 € par mois.

N'ayant pas les moyens pour se soigner,

- 700 000 retraité·es n'ont pas de complémentaire santé ou mutuelle,
- 1,6 millions de retraité·es ne se soignent plus ou peu.

Les retraité·es ont toutes les raisons d'agir en signant massivement la pétition unitaire (<https://chng.it/6zJ8pdyWPM>) et en agissant le 3 décembre 2024 à l'appel de l'UCR-CGT et des autres organisations syndicales et associations de retraité·es pour revendiquer :

- l'augmentation des pensions au 1^{er} janvier 2025 ;
- le rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat avec, en première mesure, 10 % d'augmentation immédiatement ;
- pour les petites retraites : augmentation de 300 € du minimum contributif (Mico - régime général), du minimum garanti (Miga - fonction publique) et de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ;
- la suppression des exonérations de cotisations aux entreprises.

Signez massivement la pétition !

RASSEMBLEMENTS le 3 décembre

Nantes 10h30 Préfecture

Saint-Nazaire 10h30 sous-Préfecture